



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 4 février 2021 — N° 158

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemay (Masson) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire de la FADOQ Cercle d'or de Mascouche.

Mme Sauvé (Fabre), en remplacement de Mme Montpetit (Maurice-Richard), fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale contre le cancer.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner l'adhésion de la ville de Sherbrooke au programme Cités interculturelles.

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de rendre hommage aux Grands Verdunois pour leur engagement communautaire.

4 février 2021

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner la candidature de la MRC du Haut-Richelieu à titre de zone d'innovation en sécurité publique et civile.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs, fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Aly « Webster » Ndiaye.

M. Lefebvre (Arthabaska) fait une déclaration afin de saluer le courage et la résilience de M. Stéphane Boisvert.

M. Roberge (Chambly) fait une déclaration afin d'encourager M. Jonathan Bussièrès dans sa lutte contre le cancer.

Mme Rizqy (Saint-Laurent) fait une déclaration afin de souligner la Semaine des enseignantes et des enseignants.

À 9 h 51, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

4 février 2021

Moment de recueillement

Dépôts de pétitions

M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, au nom de M. Gaudreault (Jonquière), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 026 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le retrait du financement du Collège Dawson et de l'Université McGill du projet de loi n° 66.

(Dépôt n° 2257-20210204)

M. Picard, premier vice-président, au nom de M. LeBel (Rimouski), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 13 241 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection des personnes âgées contre les abus financiers en résidence privée pour aînés.

(Dépôt n° 2258-20210204)

Mme Hébert, whip adjointe du gouvernement, au nom de Mme Grondin (Argenteuil), dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 056 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accès à Internet haute vitesse dans les régions du Québec, notamment à Saint-Adolphe-d'Howard.

(Dépôt n° 2259-20210204)

4 février 2021

Mme Perry Mélançon (Gaspé) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 139 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'accessibilité au crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés.
(Dépôt n° 2260-20210204)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Marissal (Rosemont), conjointement avec M. Fortin (Pontiac), M. Roy (Bonaventure) et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant les prestations des régimes retraites en cas de faillite d'un ancien employeur; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Nichols (Vaudreuil), M. Marissal (Rosemont), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le branchement Internet haute vitesse dans les régions du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

4 février 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à monsieur Claude Castonguay, député de Louis-Hébert de 1970 à 1973, ministre de la Santé et ministre de la Famille et du Bien-être social ainsi que ministre des Affaires sociales, notamment reconnu comme le père du régime québécois d'assurance maladie;

QU'elle souligne son immense contribution à la société québécoise;

QU'elle salue son engagement social, politique et communautaire, dont il a fait preuve tout au long de sa vie et qui a façonné le Québec que nous connaissons;

QU'elle transmette ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches;

Enfin, qu'elle invite ses membres à observer une minute de silence en sa mémoire.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 755 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

4 février 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Derraji (Nelligan), conjointement avec M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Marissal (Rosemont), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

Que l'Assemblée nationale reconnaisse l'impact financier important que subissent les restaurateurs québécois depuis le début de la pandémie;

Qu'elle reconnaisse que l'utilisation des applications de livraisons par un tiers connaît une forte croissance;

Qu'elle dénonce fortement que les frais imposés par ces compagnies à nos restaurateurs atteignent jusqu'à 30 % de leur chiffre d'affaires;

Qu'elle prenne acte que l'Ontario a déjà légiféré afin de limiter la part des services de livraison;

Qu'elle demande au gouvernement caquiste de présenter dans les meilleurs délais un projet de loi visant à plafonner les frais de livraisons imposés aux restaurateurs à un plafond de 15 % pour les frais de livraison ainsi qu'un plafond global de 20 % pour tous les frais, et ce, pour la durée de l'état d'urgence sanitaire.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **756** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

4 février 2021

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 73, Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée ;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de procéder à l'analyse de rapports annuels et d'organiser les travaux de la Commission.

4 février 2021

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 12 février 2021, Mme Montpetit (Maurice-Richard) s'adressera à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La gestion de la lutte contre la pandémie de COVID-19 par le gouvernement caquiste et ses conséquences ».

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 15, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 26.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 3 février 2021, sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, proposant que le principe du projet de loi n° 84, Loi visant à aider les personnes victimes d'infractions criminelles et à favoriser leur rétablissement, soit maintenant adopté.

4 février 2021

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 12 h 06, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 07.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **757** en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **18**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 84 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 84 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **758** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

4 février 2021

Adoption du principe

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 77, Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Débats de fin de séance

À 13 h 03, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Rousselle (Vimont) à M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, portant sur le sujet suivant : « L'abolition du corps de police municipal de Mont-Tremblant »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme Montpetit (Maurice-Richard) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « Le dépistage des variants du virus de la COVID-19 ». M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, remplace le ministre pour ce débat.

À 13 h 29, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 33.

4 février 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à une motion sans préavis.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'économie et du travail, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 78, Loi visant principalement à améliorer la transparence des entreprises, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques le mercredi 17 février 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 13 h 15 et de 14 h 30 à 18 h 15 et le jeudi 18 février 2021 après les affaires courantes vers 11 h 15 à 13 heures et de 14 heures à 15 h 45;

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Autorité des marchés financiers
Mme Pascale Cornut St-Pierre, professeure, Université d'Ottawa
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
Chambre des Notaires du Québec
Échec aux paradis fiscaux
Chambre des huissiers de justice du Québec
Institut sur la gouvernance des organisation publiques et privées
Corporation des officiers municipaux du Québec
M. Alain Deneault
Autorité des marchés publics

4 février 2021

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 15 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; à 14 h 36, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021.

Les travaux reprennent à 14 h 46.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

4 février 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **759** en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, proposant que le principe du projet de loi n° 77, Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 15 h 29, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021.

Les travaux reprennent à 15 h 37.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **760** en annexe)

Pour : **111** Contre : **0** Abstention : **8**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 77 est adopté.

4 février 2021

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 77 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 2 février 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **761** en annexe)

Pour : **117** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, propose que le principe du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Derraji (Nelligan).

À 16 h 30, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 9 février 2021, à 10 heures.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

4 février 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski):

(Vote n° 755)
POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Cicccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

4 février 2021

Sur la motion de M. Derraji (Nelligan), conjointement avec M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Marissal (Rosemont), Mme Perry Mélançon (Gaspé) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 756)

(Identique au vote n° 755)

4 février 2021

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice :

(Vote n° 757)

POUR - 101

Allaire (CAQ)	David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Robitaille (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (IND)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	Weil (PLQ)

ABSTENTIONS - 18

Arseneau (PQ)	Ghazal (QS)	Marissal (QS)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Roy (PQ)
Dorion (QS)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Bonaventure)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Gaudreault (PQ)	Lessard-Therrien (QS)	Perry Mélançon (PQ)	
(Jonquière)			

4 février 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 758)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	

4 février 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 759)

POUR - 107

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Roy (PQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Samson (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Mélançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Lachance (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Chassé (CAQ)	Lacombe (CAQ)	(Soulanges)	
Chassin (CAQ)	Laforest (CAQ)	Polo (PLQ)	
Ciccione (PLQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
David (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Berthier)	

4 février 2021

Sur la motion de M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

(Vote n° 760)

POUR - 111

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Fournier (IND)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Samson (CAQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (IND)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

ABSTENTIONS - 8

Arseneau (PQ)	Hivon (PQ)	Richard (PQ)
Bérubé (PQ)	Ouellet (PQ)	Roy (PQ)
Gaudreault (PQ)	Perry Mélançon (PQ)	(Bonaventure)
(Jonquière)		

4 février 2021

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 761)

POUR - 117

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	